

VOIE GÉNÉRALE

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Humanités, Littérature et Philosophie

ENSEIGNEMENT
SPÉCIALITÉ

ENSEIGNEMENT « HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE »

Références aux programmes

Le programme de l'enseignement de spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie » pour la classe de première est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n°1 du 22 janvier 2019.

Le programme de l'enseignement de spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie » pour la classe de terminale est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

Mise en œuvre de l'enseignement

1/ Dès la classe de première, l'enseignement de spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie » est partagé à parts égales entre professeurs de Lettres et professeurs de Philosophie. Les volumes horaires sont, respectivement, de deux fois deux heures en classe de première, et de deux fois trois heures en classe terminale.

Cette répartition relève d'un cadrage national prévalant de manière systématique. La distribution des heures ne fait pas l'objet d'une négociation ou d'un ajustement local ; elle n'est pas une variable de gestion, mais elle est requise par la lettre comme par l'esprit du programme.

En outre, dans l'intérêt des élèves, il est requis qu'un seul professeur de Lettres et qu'un seul professeur de Philosophie interviennent pour une même classe tout au long de l'année, de manière à favoriser l'unité et la continuité intellectuelle et pédagogique de l'enseignement. En effet, les thématiques et subdivisions du programme ne constituent pas des chapitres dissociables, l'enseignement « Humanités, Littérature et Philosophie » devant d'autant mieux penser sa cohérence qu'il est interdisciplinaire.

2/ L'enseignement « Humanités, Littérature et Philosophie » n'est pas un enseignement d'histoire de la culture ou d'histoire des idées. Il associe les Lettres et la Philosophie au croisement de leurs identités intellectuelle et didactique respectives. Chaque élément du programme appelle cette approche plurielle.

Dans son intention directrice, le programme requiert :

- a. un enseignement disciplinaire authentique qui seul fonde une interdisciplinarité maîtrisée :
 - le professeur de Philosophie s'empare des thématiques du programme en tant que professeur de Philosophie, c'est-à-dire sans jamais perdre de vue l'enjeu conceptuel et problématique de son approche disciplinaire ;
 - le professeur de Lettres s'empare des thématiques du programme en tant que professeur de Lettres, par l'étude du corpus des traditions littéraires, en n'oubliant pas que la littérature n'est pas une illustration des idées, mais qu'elle pense, dans les formes qui sont les siennes ;
- b. une coopération fréquente et régulière entre le professeur de Lettres et le professeur de Philosophie, qui travaillent sur des objets choisis et construits en commun, et qui les étudient selon les perspectives requises par leur discipline respective. Il revient aux établissements d'aménager ces moments d'échange et de préparation partagée.

3/ Le travail de coopération des professeurs de Lettres et de Philosophie ne consiste pas en une répartition formelle des tâches. En effet, le programme n'énonce pas une série de thèmes, littéraires ou philosophiques, qu'il faudrait juxtaposer ou opposer les uns aux autres.

Les formes de cette coopération sont par définition évolutives et elles sont ajustées, tant aux besoins des élèves qu'aux projets des professeurs. Les corpus retenus manifestent la variété des formes dans lesquelles s'aventure la pensée et ne se limitent pas au genre de l'essai ou à la seule littérature d'idées. Toutes les formes de croisement interdisciplinaire sont donc possibles : il revient aux professeurs de décider de la place des corpus communs et de celle des corpus spécifiques. Ils peuvent proposer une bibliographie fondée principalement sur la complémentarité, mais aussi partager un texte ou un livre étudié en commun.

Des moments de co-intervention sont envisageables en fonction des nécessités de l'enseignement projeté.

4/ Les professeurs prennent en charge la partie de l'enseignement qui leur revient en tenant compte des éléments suivants :

- a. le professeur de chacune des deux disciplines prend la pleine et entière responsabilité intellectuelle de son cours, et il est donc responsable de la progression d'ensemble et des choix méthodologiques de son enseignement ;
- b. les entrées et les thèmes énoncés sont ouverts jusque dans leur orientation diachronique, dont le programme rappelle qu'elle permet des allers et retours entre l'époque contemporaine et la période de référence ;
- c. les textes ou les œuvres étudiés sont choisis majoritairement, mais non pas exclusivement, dans la période de référence. La période de référence n'est pas nécessairement la période par laquelle débute l'examen de telle ou telle partie du programme.

5/ L'enseignement « Humanités, Littérature et Philosophie » implique un travail de lecture et d'interprétation des textes et des œuvres, qui s'intègre au cheminement même du cours. Cet enseignement est ainsi l'occasion de faire lire avec régularité et d'accompagner la lecture des élèves.

Comme y invite le programme, le terme d'« œuvre » peut être élargi aux œuvres d'art, lorsque le professeur le juge pertinent. Les supports mobilisés respectent toutefois un équilibre entre les œuvres des traditions disciplinaires (Lettres et Philosophie) et celles des Arts (peinture, sculpture, musique, cinéma, etc.).

La bibliographie jointe au programme est indicative : le choix des œuvres et des textes étudiés revient aux deux professeurs, qui se concertent sur le sujet de ce choix.

Exercices et évaluation

1/ L'engagement de l'élève dans une démarche de réflexion et d'appropriation des œuvres comme des idées constitue l'ambition majeure de l'enseignement « Humanités, Littérature et Philosophie ». Les exercices proposés, tant au cours de l'année que lors des épreuves finales, correspondent à cet objectif.

2/ L'étude des textes, l'apprentissage de l'interprétation et celui de la réflexion réunissent les deux disciplines « Lettres » et « Philosophie ». La coopération entre professeurs de Lettres et professeurs de Philosophie est requise à égalité pour l'explicitation et pour la mise en œuvre des exercices liés à cet enseignement : exposés, entretiens, présentations d'une œuvre, travaux d'écriture et de réécriture, transpositions, écrits d'invention et d'intervention ne se limitent pas à la forme des épreuves terminales.

3/ L'étude littéraire d'un texte philosophique, étude philosophique d'un texte littéraire peuvent être conduites par les professeurs. Il s'agit, sous l'une ou l'autre de ces perspectives, d'accompagner l'élève dans la lecture, la compréhension et le questionnement. Les évaluations permettent aux élèves de mobiliser conjointement l'ensemble de leurs connaissances : connaissances littéraires relativement aux questions de philosophie, connaissances philosophiques relativement aux questions de littérature. L'attention portée aux œuvres et aux thèmes étudiés est complémentaire, à l'écrit comme à l'oral, d'une prise de parole en première personne.

4/ Dès la classe de première, une part significative du travail concerne l'oral, et cela, notamment, dans la perspective du « grand entretien » prévu aux épreuves terminales du baccalauréat.

5/ Pour ce qui concerne la philosophie :

- la « question d'interprétation » ne donne pas lieu à une explication d'ensemble du texte, mais à l'élucidation de certains de ses éléments les plus significatifs ;
- la « question de réflexion » ou « essai » ne donne pas lieu à une dissertation, mais à une argumentation claire et ordonnée.

Pour ce qui concerne les Lettres :

- la « question d'interprétation » ne vise pas la réalisation d'un commentaire exhaustif, ni composé ; il s'agit de rendre compte de la compréhension et de l'interprétation des éléments de sens donnés par le libellé, en démontrant par l'appel au texte la légitimité de la lecture proposée et défendue ;
- la « question de réflexion » ou « essai » n'appellent pas une dissertation, ni quelque exercice d'avance formalisé, mais une réflexion mobilisant des savoirs et des références au service d'une progression de la pensée.

Retrouvez éducol sur



6/ Les textes retenus pour les sujets du baccalauréat s'articulent de manière explicite à l'un ou à l'autre des thèmes du programme : en classe de première, « la parole » et « les représentations du monde » ; en classe terminale : « la recherche de soi » et « l'humanité en question ». Les textes proposés à l'examen sont majoritairement, mais non pas exclusivement pris dans la période de référence ; ils peuvent être empruntés à d'autres périodes, notamment à l'époque contemporaine.

7/ Les exercices (« question d'interprétation », « question de réflexion » ou « essai ») constituent des nouveautés. Leur format conduit à préférer la pertinence et la clarté aux apprentissages techniques visant la seule organisation formelle (voire formaliste) du propos. Aucune méthode ou méthodologie ne sont requises ou prescriptibles *a priori*. En effet, les progrès des élèves ne dépendent pas tant de recommandations préalables que d'une pratique régulière et diversifiée de l'écriture, et des ajustements des démarches qu'elle expérimente et élabore. Les « sujets 0 »¹ publiés sur éduscol, et les explicitations qui les accompagnent, définissent les exigences des exercices et donnent des prises pour leur évaluation.

8/ Les professeurs veillent à ce que l'évaluation des productions des élèves, tant orales qu'écrites, soit ajustée à leurs capacités et donc à la progressivité de leurs apprentissages. Les exercices d'entraînement sont en nombre raisonnable et toujours articulés aux contenus de connaissance que le cours met en place et développe.

1. En ligne ici : <https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-bac-2021.html>